

## **INTERPELLATION : A quand assez de patrouilleurs·euses scolaires à Crissier ?**

Crissier s'agrandit et le nombre d'enfants et d'adolescent·es se rendant à l'école sur le territoire communal augmente. Alors qu'une partie des écoliers et écolières de Crissier bénéficie des transports scolaires, une autre - substantielle - se rend par ses propres moyens à l'école. La réponse donnée par la Municipalité à un postulat déposé en 2020 avait mis en lumière plusieurs endroits potentiellement dangereux sur les chemins fréquemment utilisés pour se rendre à l'école, et certains travaux ont été entrepris depuis (giratoire du Bré, chemin du Château, etc.). Or, un certain sentiment d'insécurité perdure parmi les parents, sentiment exacerbé par le retard pris dans la mise en 30km/h de certaines zones de la commune, par des travaux rendant nerveux les automobilistes et par des accidents dont plusieurs enfants ont été victimes ces dernières années. Une pétition portant sur la rue des Alpes et signée par 154 personnes a d'ailleurs été remise à la Municipalité en mars 2024.

Un point marquant est la quasi-absence de patrouilleurs et patrouilleuses scolaires (hormis une personne, il semblerait, à Marcolet). Des mesures ponctuelles telles qu'une présence policière les jours suivant la rentrée sont bénéfiques à court terme mais ne modifient pas les comportements des automobilistes à plus long terme. Malgré des difficultés à engager des patrouilleurs et patrouilleuses, difficultés évoquées à plusieurs reprises<sup>1</sup> par la Municipalité pour justifier leur absence par le passé, des communes telles que Prilly, Chavannes et Ecublens arrivent à en trouver suffisamment pour sécuriser plusieurs traversées et ceci tous les jours de la semaine.

Sur la base de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quel est le nombre de patrouilleurs et patrouilleuses scolaires à Crissier ?
- Des démarches ont-elles été entreprises par la Municipalité en amont de la rentrée des classes de 2024 pour trouver des patrouilleurs et patrouilleuses supplémentaires ?
- La Municipalité estime-t-elle que la création et gestion d'un pool de patrouilleurs et patrouilleuses serait pertinente ?
- Où en est le processus de mise en zone 30km/h de certaines zones de la Commune ?

Oriane Sarrasin, pour le RESOC

---

<sup>1</sup>par exemple : lors du traitement du préavis en lien avec le giratoire du Bré (2022) ; dans le rapport de la commission ayant traité le postulat « Sécurité sur le chemin de l'école » (2021) ; dans le rapport de la Commission de gestion ayant porté sur l'exercice 2021